

Rapport d'activité 2025





**Organisme de droit privé chargé
d'une mission de service public sans but
lucratif, la CARPV est fédérée,
avec neuf autres caisses de retraite autonomes,
au sein de la Caisse nationale d'assurance
vieillesse des professions libérales.**

La CARPV remplit trois missions :

- la gestion du régime de base des vétérinaires libéraux (RBL),
 - le pilotage et la gestion du régime complémentaire (RC)
et du régime invalidité-décès (RID) des vétérinaires libéraux,
 - la gestion de l'action sociale (attribution d'aides financières
aux adhérents).
- 

Sommaire

INTERVIEW DE
Ghislaine Thomas,
présidente de la CARPV

PAGE 4

INTERVIEW DE
Marc Koussawo,
directeur de la CARPV

PAGE 6

Faits Marquants

PAGE 7

1.

Une population vétérinaire qui évolue

PAGE 10

2.

Une organisation au service des vétérinaires libéraux

PAGE 16

3.

Bilan financier

PAGE 24

« Préserver la pérennité de nos régimes »

Entre évolution démographique, réformes nationales et modernisation des services, la CARPV poursuit un même objectif : garantir la pérennité des régimes qu'elle gère.

Sa Présidente, Ghislaine Thomas, revient sur les principaux dossiers de 2025 et les enjeux à venir.

➤ **2025 a été une année dense pour la CARPV. Quel regard portez-vous sur cet exercice ?**

2025 a été une année particulièrement riche pour la CARPV. Après le renouvellement du Conseil d'administration début 2024, l'année a notamment été marquée, sur le plan de l'organisation interne, par l'arrivée au printemps 2025 de M. Habib El Haiba, en tant que directeur adjoint, aux côtés du directeur M. Marc Koussawo et du directeur comptable et financier, M. Benoît Guignard. La Caisse

dispose désormais d'une équipe dirigeante au complet. L'un des principaux chantiers de l'année a concerné la refonte du site internet. Mené tout au long de 2025, ce projet s'est concrétisé par une mise en ligne début 2026. L'objectif était de proposer un outil plus simple et plus accessible. Cette modernisation s'accompagne du retour du simulateur M@rel, qui permet aux vétérinaires d'estimer leurs futurs droits à la retraite en prenant en compte l'ensemble de leur carrière et de leurs régimes. Dans le cadre de la réforme

de l'assiette des travailleurs indépendants, le Conseil d'administration a voté fin 2024 la mise en place d'une nouvelle classe E destinée aux revenus les plus élevés ainsi que l'ajout d'un point pour les classes B, C et D. Ces dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026 sur les revenus 2025. Pour rappel, le calcul de la cotisation annuelle est déterminé en fonction de l'assiette de cotisations de l'année précédente, soit 2025 pour une cotisation annuelle 2026. Enfin, la CARPV a reconduit pour quatre années supplémentaires le conseiller financier (Insti 7) chargé de l'accompagner dans la gestion des réserves et de sa stratégie d'investissement. Cette décision s'inscrit dans une volonté de continuité et de sécurisation de la gestion à long terme.

➤ **La population des vétérinaires a évolué ces dernières années. Que retenir-vous de ces évolutions ? Quels sont les grands enjeux qui se dessinent ?**

Depuis plusieurs années, le nombre de cotisants augmente régulièrement, de l'ordre de 1 à 2 % par an. Mais le nombre de retraités progresse plus rapidement. Nous avons ainsi enregistré une hausse de 4,4 % des allocations en 2023, puis de 3,9 % en 2024. La progression a ralenti en 2025, mais la tendance se traduit par une dégradation progressive de notre ratio



démographique, qui est passé de 2,16 cotisants pour un retraité en 2015 à 1,83 en 2025. Cette diminution du ratio démographique est un indicateur majeur à surveiller puisque la CARPV est un régime de retraite par répartition, les cotisations des vétérinaires en activité finançant directement les pensions versées aux retraités. D'autre part, 2025 marque la deuxième année consécutive de solde technique négatif, c'est-à-dire que les prestations versées ont été supérieures aux cotisations encaissées. Toutes ces évolutions font l'objet d'un suivi attentif de la part des administrateurs. C'est pourquoi le Conseil d'administration de septembre 2025 a décidé, pour le régime complémentaire, une augmentation de la valeur du point d'achat de +1,8 % et de la valeur du point de service de +0,1 %. Le taux de rendement pour 2026 s'établit donc à +6,57 %. Ces décisions courageuses pour certaines impopulaires résultent d'un calcul au croisement de deux exigences : la protection des affiliés et la pérennité du régime. La cotisation annuelle pour le régime invalidité-décès est maintenue à 390 euros avec une valeur du point qui passe à 53,50 euros. L'un des enjeux des prochaines années sera sans doute de faire mieux connaître l'exercice libéral aux jeunes vétérinaires. Nous réfléchissons d'ailleurs à renforcer notre présence dans les écoles afin de les sensibiliser et de les informer.

➤ Dans un contexte de réformes successives et d'incertitudes démographiques, quels sont aujourd'hui les principaux atouts de la CARPV pour garantir la pérennité des régimes qu'elle gère ?

Notre principal atout est notre autonomie. C'est le Conseil d'administration qui décide chaque année de la valeur d'achat et de la valeur de service du point pour le régime complémentaire

ainsi que de la valeur d'achat et de la valeur de service du point pour le régime invalidité-décès. Cela permet de moduler les retraites et les cotisations afin de maintenir un équilibre entre les cotisations versées et les prestations servies. Cette capacité d'adaptation est essentielle pour préserver la pérennité de nos régimes. Un autre atout majeur réside dans la qualité de la gestion de nos réserves. La CARPV s'appuie sur le travail de sa commission financière et sur l'expertise de son conseiller en investissements pour définir sa stratégie et piloter ses placements dans la durée. Cette gestion prudente nous a permis de constituer des réserves solides, qui dépassent aujourd'hui 650 millions d'euros.

➤ Quels sont vos chantiers prioritaires pour 2026 ?

L'un des principaux chantiers de 2026 concerne le déploiement du Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU), un projet porté par la tutelle afin de centraliser les données de carrière des assurés et d'améliorer l'information sur leurs droits à la retraite. Le Conseil d'administration soutient pleinement le principe d'un registre partagé mais il reste toutefois vigilant car il souhaite conserver la maîtrise du calcul des droits et de la liquidation du régime de base et du régime complémentaire. La CARPV doit rester l'interlocutrice privilégiée de tous les affiliés. Le transfert des données au RGCU ne doit pas s'effectuer d'une manière qui déposséderait la CARPV de ses fichiers métiers. Un autre sujet majeur est celui du cumul emploi-retraite. Les nouvelles règles annoncées pour 2027 risquent de réduire fortement l'intérêt du dispositif pour les vétérinaires de moins de 67 ans. Nous avons alerté la tutelle et les pouvoirs publics sur les conséquences possibles de cette réforme, notamment pour les vétérinaires ruraux, essentiels au maillage territorial et à

la gestion des crises sanitaires. C'est pourquoi nous avons informé dans une newsletter envoyée à l'ensemble des affiliés en avril 2026 que, s'ils souhaitent bénéficier des modalités actuelles, ils doivent déposer leur demande de cumul emploi-retraite avant le 1^{er} octobre 2026. L'année 2026 va également être marquée par la réforme des statuts des Caisses de retraite. Cette réforme initiée en 2014-2015 a pour objectif de remplacer nos statuts actuels par des statuts types approuvés par décret et composés d'éléments généraux communs à toutes les sections de professions libérales et complétés par des règlements spécifiques à chaque section. Les administrateurs restent particulièrement attentifs à ses conséquences et veilleront au respect de l'autonomie de la CARPV. 2026 verra également le démarrage du nouveau Contrat d'Objectifs et de Gestion (COG) d'une durée de 5 ans (2026-2030). Dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle COG, des travaux vont être entrepris entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL) et l'État. Un des points d'attention va être de s'assurer que la dotation de gestion allouée par la Caisse Nationale destinée à couvrir les frais de fonctionnement du Régime de Base des Libéraux (RBL) soit à minima maintenue. Enfin, nous avons eu un accord de principe concernant la validation d'indemnités journalières maladie du 91^e au 1 095^e jour pour nos affiliés. Cette demande est attendue depuis de nombreuses années puisqu'initiée sous la présidence de Gilles Désert. Dès que les textes seront publiés cette mesure sera une avancée importante pour la protection sociale des vétérinaires. La CARPV a connu en cette année 2025 une activité intense et je tiens à remercier toute l'équipe opérationnelle, sans oublier l'ensemble des vétérinaires administrateurs pour toute l'énergie déployée dans la réalisation de leurs missions..

Interview



Marc Koussawo
Directeur de la CARPV

L'année 2025 a été marquée par un fort nombre de réformes structurantes (assiette sociale, le raccordement au Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU), statuts types, etc). Durant cette année, la CARPV a dû conjuguer adaptation réglementaire et continuité de service.

Dans ce contexte exigeant, la CARPV a su maintenir un niveau de performance élevé, comme en témoigne l'atteinte de 11 sur les 12 indicateurs de qualité de service fixés par la tutelle. Ces résultats sont le fruit de l'engagement de l'ensemble des collaborateurs de la CARPV, à qui j'adresse mes sincères remerciements pour leur dévouement et leur professionnalisme.

L'année 2025 a également été l'occasion d'aboutir, en collaboration avec la CNAVPL, à la validation d'un nouveau règlement d'action sociale, au bénéfice de nos affiliés cotisants comme retraités traversant des situations de fragilité. Ce règlement marque une avancée significative dans notre capacité à accompagner nos affiliés au-delà de leurs droits contributifs. Parmi les évolutions notables figure notamment l'extension du dispositif aux aidants, reconnaissant ainsi la réalité de situations trop longtemps insuffisamment prises en compte.

La menace cyber s'intensifie dans un environnement numérique toujours plus interconnecté avec des enjeux considérables notamment en matière de continuité d'activité et de protection des données.

Face à ce contexte, la CARPV a franchi une étape structurante en se dotant d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), mutualisé avec cinq autres sections professionnelles de professions libérales, un modèle de mutualisation, à la fois efficient et adapté à notre taille.

La cybersécurité est l'affaire de tous. C'est dans cet esprit que viendra prochainement la mise en place d'un système d'authentification à double facteur, destiné à renforcer la protection des comptes de nos affiliés contre les risques d'intrusion.

Enfin, l'année 2025 a été celle de la préparation du contrat d'objectifs et de gestion (COG) pluriannuel, élaboré conjointement avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL). Ce document structurant fixera les orientations stratégiques de la CARPV pour la période 2026-2030, constituant ainsi la feuille de route collective autour de laquelle l'ensemble des parties prenantes seront appelées à se mobiliser.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.



Année 2025

Renouvellement de la Commission de recours amiable (CRA)

Les membres de la Commission de recours amiable ont été reconduits pour une nouvelle année. Elle est présidée par M. Ducluzaux, assisté de Mme Jasmin-Rigault ainsi que de MM. Zilber et Viard. Composée de quatre administrateurs, cette instance constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux devant le tribunal. Dans le cadre du régime d'assurance vieillesse complémentaire et du régime invalidité-décès, la CRA peut accorder des exonérations ou des réductions de cotisations, ainsi que des suspensions ou des délais de paiement, notamment en cas de force majeure (maladie, accident, invalidité, impécuniosité ou infortune dûment constatées).



Année 2025

Politique de placement et de gestion des risques

Adoption à l'unanimité du document de politique de placement et de gestion des risques des réserves pour une durée de trois ans. Ce document répond à une obligation réglementaire (décret 2017) il définit le cadre de gestion des placements de la CARPV et les règles d'investissement. Il précise notamment l'organisation de la gouvernance et les responsabilités du Conseil d'administration et des acteurs financiers et fixe les objectifs de long terme (sécurité, rendement, équilibre du régime et paiement des prestations).



Année 2025

Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour la période 2025-2030

La CARPV a renouvelé son commissaire aux comptes à l'issue d'un marché public lancé en 2025. Le cabinet Forvis Mazars a été retenu et accompagnera la CARPV pour la période 2025-2030. Le commissaire aux comptes a pour mission de certifier la régularité et la sincérité des comptes, ainsi que de vérifier leur conformité aux normes en vigueur.



Année 2025

Service en ligne

Mise en place du service de demande de retraite en ligne après cumul emploi retraite

Un nouveau service de demande de retraite en ligne a été mis à disposition pour les situations de cumul emploi retraite, à la suite de la réforme donnant droit à une seconde retraite. Ce dispositif simplifie les démarches administratives : une seule demande suffit désormais pour l'ensemble des régimes de retraite, de base et complémentaire. Il garantit ainsi une prise en compte complète des droits, en limitant tout risque d'oubli. Le vétérinaire est invité à renseigner, dans le formulaire en ligne accessible via son compte personnel (sur le site info-retraite), les informations le concernant, celles-ci sont transmises à tous les régimes concernés, assurant un traitement coordonné et sécurisé.

Mise en place du service mutualisé « Déclarer mes enfants » :

Déploiement du service mutualisé « Déclarer mes enfants » via votre compte personnel (www.info-retraite.fr). Il permet aux vétérinaires de déclarer l'ensemble de leurs enfants en une seule démarche, celle-ci est alors transmise à tous les régimes de retraite concernés. Cette anticipation simplifie les formalités et fiabilise les simulations de droits. Vidéo explicative : [Déclarer mes enfants](#)

Chiffres clés

NOMBRE DE COTISANTS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (RC)



12 239

cotisants
(+2,1 % par rapport à 2024)



HOMMES

49,2%



FEMMES

50,8%

ÂGE MOYEN DE LA POPULATION

48 ans

NOMBRE D'ALLOCATAIRES AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (RC)



5 095
allocataires
de droit direct

1 695
allocataires
de droit dérivé



339
vétérinaires ont
pris leur retraite
en RC, en 2025

ÂGE MOYEN À LA DATE DE DÉPART

65 ans et 4 mois

RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (RC)



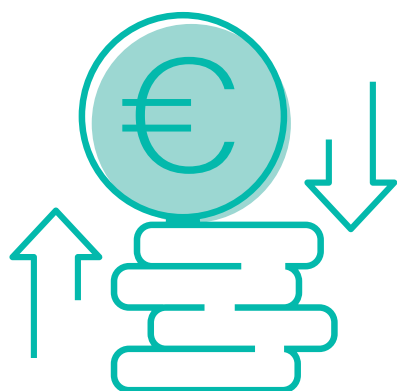
1,83
cotisant
pour 1 allocataire
(droit propre et droit dérivé)

BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS (RID)



354
bénéficiaires

Données financières



RECETTES TECHNIQUES RC ET RID

129,1 M€

DÉPENSES TECHNIQUES RC ET RID

130,1 M€

TAUX DE RECOUVREMENT (TOUS RÉGIMES)

98,5 %

Indicateurs qualité de service

TAUX DE DOSSIERS LIQUIDÉS DANS LE MOIS
DE LA DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE

DROIT DIRECT :

99,8 %

DROIT DÉRIVÉ :

99,9 %

TAUX D'AFFILIATION DANS LES DÉLAIS

99,7 %



17
collaborateurs
équivalent
plein temps



16
administrateurs
titulaires

A woman with dark hair, wearing a black top, is sitting at a desk. She is looking down at some papers on the desk. The desk is cluttered with various papers and documents. A large red circle is overlaid on the left side of the image, partially obscuring the woman and the desk. The background is a light blue wall.

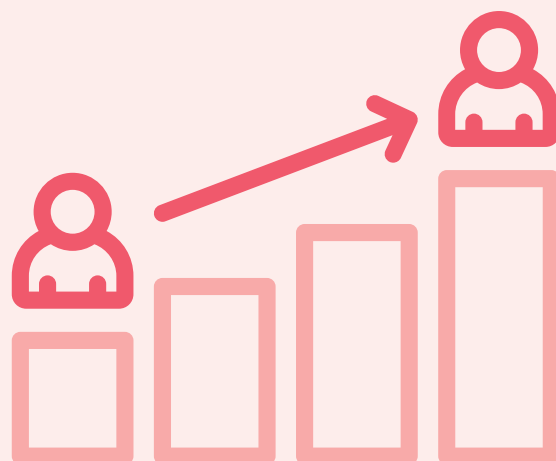
1.

**Une population
vétérinaire
qui évolue**

Une population vétérinaire qui évolue

Les histogrammes présentés dans ce rapport d'activité, nous renseignent sur différents paramètres.

- L'évolution de la pyramide des âges
- L'évolution du cumul emploi-retraite
- Les affiliations
- Les allocataires



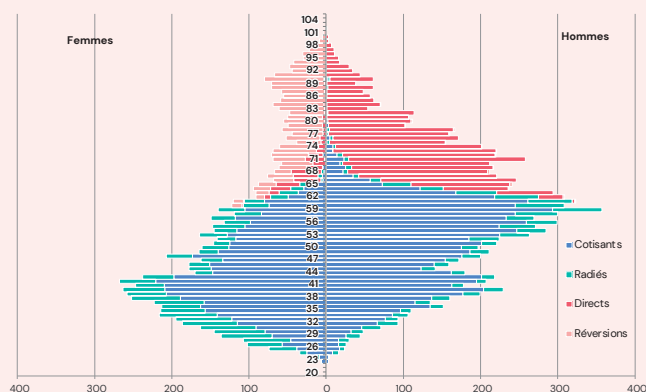
Une population vétérinaire qui évolue

Évolution de la pyramide des âges

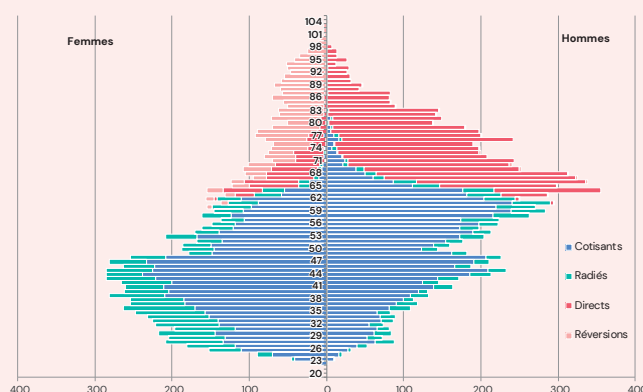
Ci-dessous la pyramide des âges des affiliés de la CARPV pour les années 2020, 2025 et 2040.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES COTISANTS

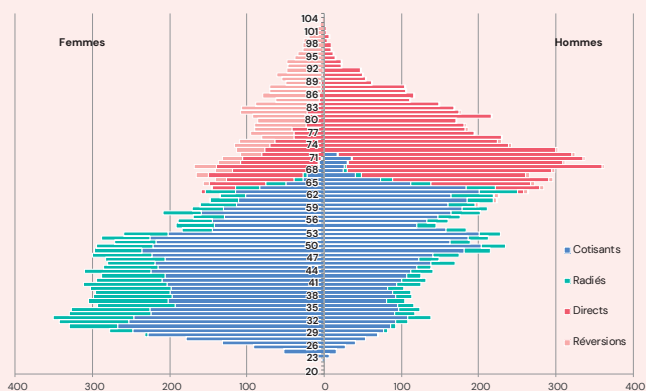
2020



2025

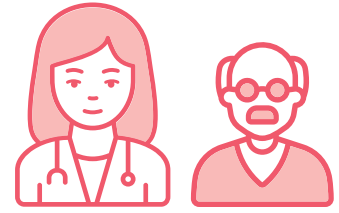


2040



Une pyramide des âges du régime complémentaire déséquilibrée en 2025 (pensionnés surtout masculins, actifs de plus en plus féminins), qui devrait voir la part des femmes parmi les cotisants atteindre environ 68% à l'horizon 2040 sous l'effet des nouvelles affiliations, alors que le vieillissement du régime, avec 1,5 fois plus de pensionnés directs en 2040 qu'en 2026 réduit durablement le rapport entre cotisants et pensionnés, qui passe d'environ 1,70 à environ 1,38.

Une population vétérinaire qui évolue



UNE POPULATION QUI SE FÉMINISE

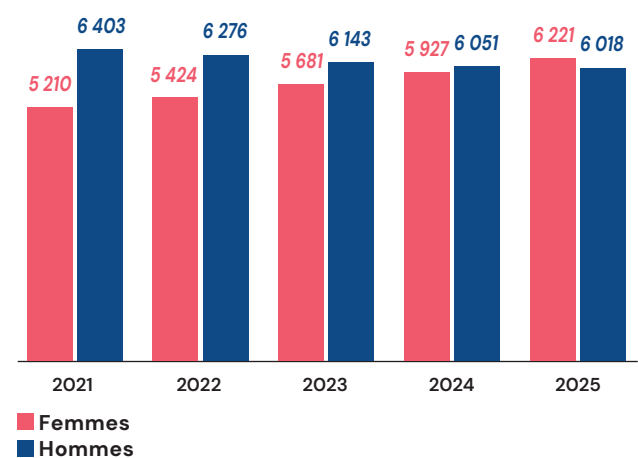
Entre 2021 et 2025, la population des cotisants vétérinaires est passée de 11 613 à 12 239, soit une croissance de 5,4 % en quatre ans. Cette progression s'accompagne d'une féminisation marquée et continue de la profession, le nombre de femmes « cotisantes » a augmenté de 19,4 % sur la période (5 210 à 6 221), tandis que celui des hommes a reculé de 6,0 % (6 403 à 6 018).

Alors que les femmes ne représentaient que 44,9 % des effectifs en 2021, elles constituent désormais la majorité, avec 50,8 % des cotisants en 2025 (contre 49,2 % pour les hommes). Ce basculement s'est opéré de manière régulière année par année (46,4 % en 2022, 48,0 % en 2023, 49,5 % en 2024), traduisant une tendance structurelle.

La féminisation de la profession se traduit également dans la pyramide des âges du régime, et cette tendance se confirme sur les projections démographiques à horizon 2040. La répartition par sexe et par tranche d'âge montre que plus la classe d'âge est jeune, plus la part des femmes y est élevée. Au total, la part des femmes dans

l'ensemble des cotisants passerait ainsi de 43,2 % en 2020 à 67,9 % en 2040, selon les projections confirmant que la féminisation observée n'est pas un effet ponctuel mais une tendance structurelle.

Évolution cotisants RC par année



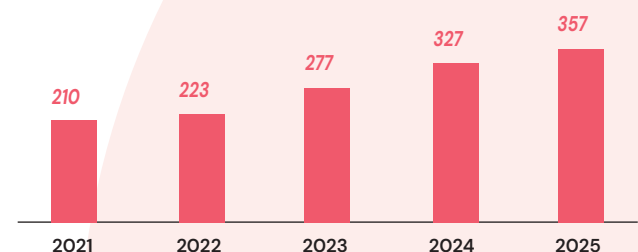
Évolution du cumul emploi-retraite (2021-2025)

Le nombre total de bénéficiaires du dispositif de cumul emploi-retraite (CER) a connu une forte croissance passant de 210 en 2021 à 357 en 2025 (+70,0 % sur la période). Le cumul emploi-retraite permet de continuer à exercer une activité professionnelle, après une liquidation définitive de la pension de retraite. En matière d'évolution, on peut noter un emballement à +24,2 % en 2023 et +18,1 % en 2024, avant un ralentissement à +9,2 % en 2025 du nombre de nouveaux bénéficiaire du dispositif.

Le flux annuel de nouvelles affiliations en CER confirme cette dynamique, les entrées sont passées de 51 en 2021 à 105 en 2024 (+106 % en trois ans), avec une accélération marquée en 2022 (+27,5 %) et 2023 (+46,2 %). En 2025, en revanche, les nouvelles entrées reculent pour la première fois depuis

2018, à 91 (-13,3 % par rapport à 2024), même si ce niveau reste très supérieur à celui des années 2016-2021 (33 à 65 entrées annuelles).

Évolution cumul emploi-retraite au 31/12/2025



Affiliation cumul emploi-retraite par année

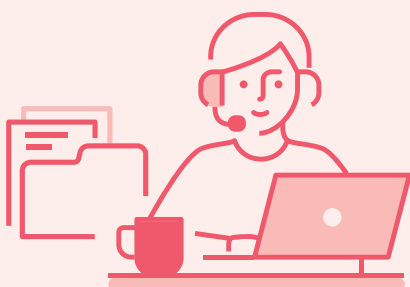
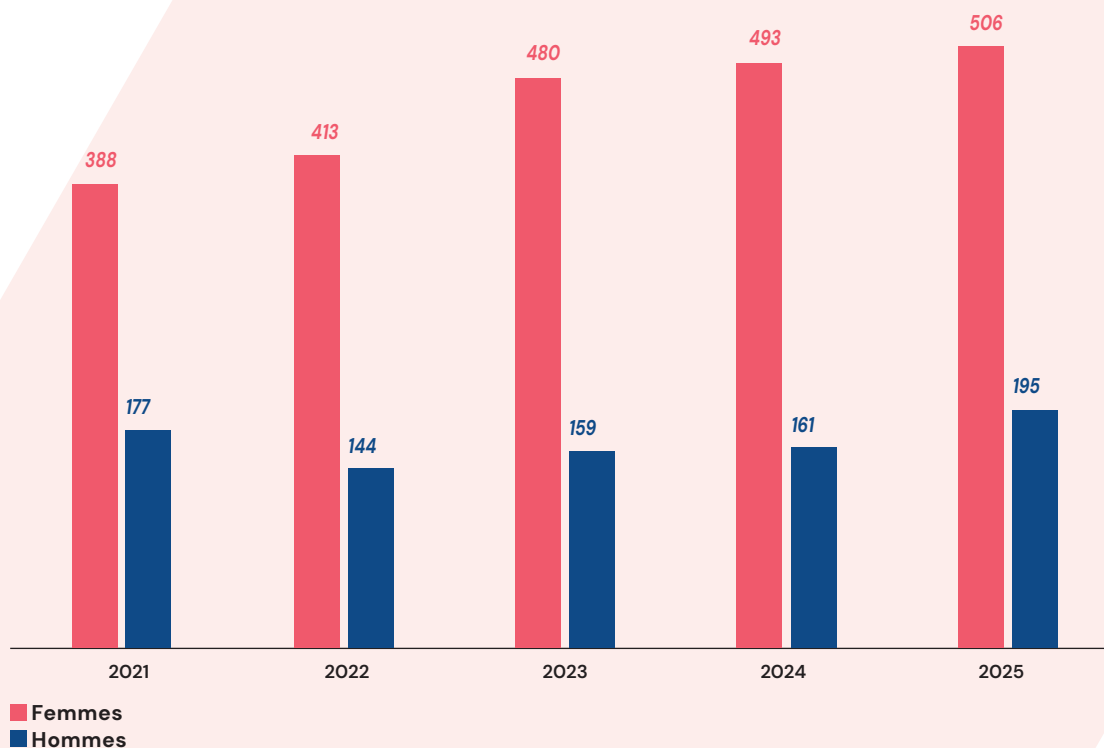
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Entrée CER	33	43	31	40	49	51	65	95	105	91

Évolution des nouvelles affiliations au régime complémentaire (2021-2025)

Le nombre total de nouvelles affiliations est passé de 565 en 2021 à 701 en 2025, soit une progression de 24,1 % sur la période. Après un léger recul en 2022 (557 entrées, soit -1,4 % par rapport à 2021), les affiliations ont retrouvé une trajectoire à la hausse jusqu'en 2025 (+25,9 % entre 2022 et 2025). Comme pour la population globale des cotisants, cette dynamique est très largement portée par les

femmes. Les nouvelles « affiliées » passent de 388 à 506 sur la période (+30,4 %), tandis que les nouveaux « affiliés » hommes progressent plus modestement, de 177 à 195 (+10,2 %). La part des femmes parmi les nouvelles affiliations est élevée et en hausse sur la période : 68,7 % en 2021, et 72,2 % en 2025.

Entrée affiliation au régime complémentaire par année



Évolution des allocataires (bénéficiaires de pension de retraite, 2021-2025)

Le total des allocataires (droits propres et dérivés confondus) progresse de manière continue passant de 5 897 en 2021 à 6 790 en 2025, soit +15,1 % sur la période.

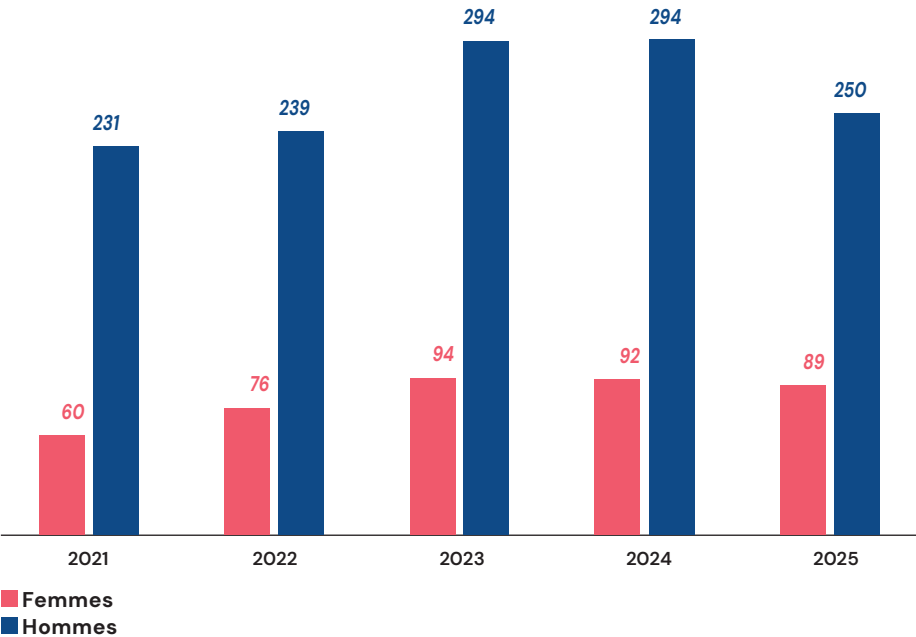
Les nouvelles liquidations de pension (droits propres) connaissent une progression continue passant de 291 en 2021 à un pic de 388 en 2023 (+33,3 %) puis ces nouvelles liquidations se stabilisent en 2024 (386) puis reculent

nettement en 2025 (339, -12,2 %). Toutefois, sur l'ensemble de la période 2021-2025, la hausse reste positive (+16,5 %). Cette progression du nombre d'allocataires est nettement plus rapide que celle du nombre de cotisants sur la même période (+15,1 % contre +5,4 %). Cet écart de rythme n'est pas neutre pour l'équilibre du régime.

Évolution stock allocataires par année

Année	Total Femmes	Total Hommes	Total général (inclus DP et DD)
2021	2 051	3 846	5 897
2022	2 119	3 951	6 070
2023	2 204	4 134	6 338
2024	2 301	4 288	6 589
2025	2 378	4 412	6 790

Liquidation RC par année pour droits propres



2.

Une organisation au service des vétérinaires libéraux



Des équipes mobilisées

L'organisation de la CARPV repose à la fois sur l'engagement de ses administrateurs et l'implication de ses salariés.

Les équipes de la CARPV

La gestion opérationnelle de la Caisse est pilotée par une équipe d'une vingtaine de personnes.

Les équipes de la CARPV assurent une gestion optimale des activités de recouvrement des cotisations et de versement des retraites, assurent le suivi administratif de la CARPV, et apportent leur expertise et leur soutien aux vétérinaires libéraux.

La qualité de leur service en faveur des vétérinaires garantit l'adaptation continue aux besoins et aux attentes des affiliés de la Caisse.

En 2025, trois nouvelles personnes ont rejoint la CARPV : messieurs Habib El Haiba (directeur adjoint), Pascal Bolzer (comptable) et Christophe Le Roux (gestionnaire).

Christophe LE ROUX – Gestionnaire

Je suis gestionnaires métiers depuis le mois de novembre 2025. Mes missions sont d'apporter une expertise dans le traitement des dossiers et d'apporter une réponse aux questions des cotisants et des allocataires.

L'intérêt de mon métier réside dans la polyvalence de ses activités.



Pascal BOLZER – Comptable

J'ai intégré l'équipe comptable en septembre 2025, après un parcours de 25 ans de la TPE à la grande entreprise. Ma mission est de veiller à la bonne tenue de la comptabilité et au suivi des opérations financières.

Je suis fier de travailler pour une structure qui accompagne des professionnels qui oeuvrent pour une noble cause, le soin des animaux.

L'équipe de direction de la CARPV

L'équipe de direction est constituée de Marc Koussawo, directeur de la CARPV, de Habib El Haiba directeur adjoint, et de Benoît Guignard, directeur comptable et financier.

3 questions à... Habib El Haiba

Habib El Haiba a rejoint la CARPV en tant que directeur adjoint au premier trimestre 2025. Il répond à nos questions.



En quelques mots, qui êtes-vous et quel est votre parcours ?

Je suis directeur adjoint de la CARPV depuis mars 2025 et j'évolue depuis près de vingt ans dans les domaines du pilotage et de la performance au sein d'organismes exerçant une mission de service public.

J'ai exercé l'essentiel de ma carrière, soit seize ans, au sein des organismes de Sécurité sociale. J'ai notamment travaillé dix ans à la Caisse nationale des Urssaf (Acos), qui assure chaque année le recouvrement de plus de 550 milliards d'euros de cotisations sociales. J'y ai participé au suivi des objectifs de la branche et aux travaux de certification des comptes, en lien avec la Direction de la Sécurité sociale et l'Inspection générale des affaires sociales, ainsi qu'avec les équipes de la Cour des comptes. J'ai également exercé six ans au sein de caisses de proximité, en CAF et en CPAM sur des missions de pilotage, de contrôle de gestion et d'audit. Je suis très heureux d'avoir intégré la CARPV. C'est une nouvelle étape dans mon parcours, et j'ai à cœur de mettre mon expérience et mes compétences au service de la caisse et de ses affiliés vétérinaires.

« J'ai à cœur de mettre mon expérience et mes compétences au service de la caisse et de ses affiliés vétérinaires. »

Pouvez-vous nous en dire plus sur vos nouvelles missions au sein de la CARPV ?

En tant que directeur adjoint, j'accompagne le directeur dans le pilotage global de la caisse et la mise en œuvre des orientations du Conseil d'administration.

Je supervise les activités liées au recouvrement des cotisations et au versement des prestations retraite, invalidité et décès, ainsi qu'à la gestion des contentieux. Je veille également à la déclinaison des décisions issues des différentes commissions statutaires.

Je participe aux réflexions menées avec la CNAVPL et les autres sections professionnelles, notamment sur les évolutions réglementaires et les coopérations possibles entre organismes. La taille de la CARPV implique également une proximité forte avec les équipes et une implication directe sur certaines fonctions transverses, notamment les ressources humaines, la communication et les achats. Enfin, j'assure la continuité de la direction en cas d'absence du directeur et je représente la caisse dans différentes instances, en veillant à la bonne mise en œuvre des orientations de sa gouvernance.

Comment voyez-vous à court et moyen terme l'évolution de votre organisme ?

La CARPV dispose d'atouts solides : une gouvernance engagée, des équipes investies et une gestion reconnue. L'enjeu principal est de préserver l'autonomie des régimes tout en poursuivant la maîtrise des coûts, la simplification des processus et l'amélioration continue du service rendu aux affiliés. Dans certains domaines, notamment les fonctions de support, des coopérations entre organismes peuvent être envisagées lorsqu'elles apportent une réelle valeur ajoutée. L'objectif est de renforcer l'efficience et la robustesse de ces fonctions, sans remettre en cause les spécificités de la CARPV. Ces évolutions doivent être conduites de manière progressive et partagée avec les équipes, afin de sécuriser les transformations et de maintenir un haut niveau de qualité de service. C'est cet équilibre entre autonomie, efficacité, coopération et engagement collectif qui conditionne la trajectoire de la CARPV.

Des vétérinaires à l'écoute des vétérinaires

Le Conseil d'administration et le Bureau de la CARPV sont constitués de vétérinaires en activité ou retraités. Ils déterminent les orientations stratégiques de la CARPV.

Le Conseil d'administration

SA COMPOSITION

Le Conseil d'administration est composé de 16 administrateurs titulaires et de 16 administrateurs suppléants, élus par un collège d'allocataires et un collège de cotisants pour un mandat de six ans. Sur les 16 administrateurs titulaires, 12 sont élus et 4 sont désignés par le conseil national de l'ordre des vétérinaires. La répartition est identique pour les administrateurs suppléants. Au cours des conseils d'administration de l'année, les travaux des différentes commissions sont présentés de façon synthétique à l'ensemble des administrateurs.

SON RÔLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la CARPV.

Il est notamment en charge :

- du pilotage technique du régime complémentaire et du régime invalidité-décès, en définissant notamment les paramètres de ces derniers ;
- des décisions relatives aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la gestion quotidienne de la Caisse ;
- de voter les budgets et d'approuver les comptes ;
- de décider de la politique de placement des réserves.

Il se réunit au moins quatre fois par an.

Titulaires	Suppléants
COTISANTS	
Jasmin Rigault Diana	Luddeni Véronique
Bernard Éric	Le Bronec Maïwenn
Galdin Sarah	Hochet Servane
Thomas Ghislaine	Laget Agnès
Cambon Muriel	Gille Delphine
Ducluzaux Patrick	Lavalette Hugues
Zilber Artagnan	Choffray Kristof
Le Tual Julien	Gobert Julien
Viard Philippe	Bottet Amélie
Antoniotti Jean-Michel	Audouin Timothée

Titulaires	Suppléants
ALLOCATAIRES	
Lennoz Roland Martine	Guibourg Dominique
Péquin Jérôme	Troude Michel
DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES	
Bisbarre Corinne	Blanc Nathalie
Sannier Éric	Gaguere Jeanine
Naquet Bruno	Jolivet François
Petiot Jean-Marc	Mourou Matthieu

Des vétérinaires à l'écoute des vétérinaires



Le Bureau

Le Conseil d'administration désigne en son sein les membres du Bureau pour une durée de trois ans. Le Bureau est composé de cinq membres : le président du Conseil d'administration, le vice-président, le trésorier, le secrétaire général et le secrétaire général adjoint.

Le Bureau se réunit en amont de chaque réunion du Conseil d'administration. Il a pour objectif de déterminer les points qui seront discutés lors des différents conseils d'administration.

Les réunions du Bureau sont l'occasion d'échanger sur les sujets politiques et stratégiques concernant la Caisse, et d'aborder avec le directeur de la CARPV les sujets organisationnels ou opérationnels impactant l'activité de la caisse.

LES MEMBRES DU BUREAU



Ghislaine Thomas
Présidente



Sarah Galdin
Vice-présidente



Muriel Cambon
Secrétaire générale



Patrick Ducluzaux
Secrétaire général
adjoint



Éric Bernard
Trésorier

Les commissions

La CARPV dispose de trois commissions au service des vétérinaires : la commission de recours amiable, la commission d'incapacité et la commission du Fonds d'action sociale.

Ces commissions examinent les dossiers qui leur sont transmis et se réunissent plusieurs fois par an pour statuer sur les situations de chacun.

Par ailleurs, plusieurs commissions spécialisées assistent le Conseil d'administration dans le pilotage de la Caisse.



LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (CRA)

Son rôle : examiner les contestations formulées contre les décisions prises par la CARPV. La commission peut accorder, au titre du régime complémentaire et RID, des exonérations ou réductions de cotisations, des suspensions des délais de versements, notamment en cas de maladie / accident / invalidité / impécuniosité / infortune notoire / cas de force majeure.

Cette commission est composée de quatre administrateurs titulaires et quatre suppléants.

Président : Patrick Ducluzaux.

82

dossiers examinés en 2025



LA COMMISSION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

Son rôle : examiner les demandes des vétérinaires cotisants, retraités en difficulté (ou de leurs ayants droit) en leur attribuant des aides financières et/ou matérielles.

Cette commission peut attribuer des aides ponctuelles aux vétérinaires cotisants, des retraités en difficulté (ou de leurs ayants droit) et accorder des aides financières et/ou matérielles :

- aide au paiement de cotisations,
- soutien lié à des charges familiales,
- secours en cas de situation personnelle complexe.

Elle est composée de trois administrateurs titulaires et trois suppléants. Présidente : Corinne Bisbarre.

59

dossiers examinés en 2025



LA COMMISSION D'INAPTITUDE

Son rôle : examiner les demandes de rentes d'invalidité partielle ou totale ainsi que les demandes de retraite anticipée pour incapacité.

Elle s'appuie sur les conclusions du médecin-conseil de la CARPV.

Elle est composée de trois administrateurs titulaires et trois suppléants.

Président : Jean-Marc Petiot.

50

dossiers examinés en 2025

Des vétérinaires à l'écoute des vétérinaires



LA COMMISSION FINANCIÈRE

Son rôle: elle décide des arbitrages tactiques en matière de placements financiers, dans le cadre de l'allocation stratégique votée par le Conseil.

Elle est composée de trois administrateurs titulaires et de trois administrateurs suppléants, ainsi que du président et du trésorier, membres de droit.

Président : Éric Bernard.



LE COMITÉ D'AUDIT

Son rôle: il contribue à renforcer la gouvernance de la Caisse. Il émet des recommandations sur les pratiques de gestion et de contrôle interne.

Il est composé de trois administrateurs titulaires et du trésorier de la CARPV comme membre de la gouvernance exécutive.

Présidente : Diana Jasmin.



LA COMMISSION DES EFFECTIFS

Son rôle: la Commission analyse les évolutions économiques, sociales et démographiques de la profession vétérinaire afin d'anticiper leurs impacts sur les régimes gérés par la CARPV.

Elle réunit aussi les acteurs du secteur, comme l'Ordre des vétérinaires. Elle est composée de cinq administrateurs titulaires.

Président : Jean-Marc Petiot.



LA COMMISSION COMMUNICATION

Son rôle: elle valide la stratégie de communication de la Caisse dans le cadre du plan annuel d'action.

Elle est composée des membres du bureau et jusqu'à trois administrateurs.

Présidente : Sarah Galdin.





3.

Bilan financier

Carpv
autorité
régionale de prévoyance
des Pyrénées



Un pilotage efficient

Résultats comptables

COMPTE DE RÉSULTAT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Le Régime complémentaire, après affectation de la gestion administrative (GA) est déficitaire en 2025 (-5 M€), déficit en augmentation par rapport à 2024 (-2,3 M€).

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation : les allocations ont augmenté de 4,2 % (122,3 M€ vs 117,3 M€) alors que les cotisations appelées n'ont augmenté que de 3,6 % (120 M€ vs 115,9 M€).

Les charges et produits calculés (provisionnement et admissions en non-valeur) ont augmenté de 1 M€. La quote-part de gestion administrative a augmenté de 260 k€.

Par ailleurs en 2025, la valeur du point de cotisation a augmenté de 3,7 % (591,36 € vs 570,26 €) et la valeur du point de retraite a augmenté de 0,2 % (39,50 € vs 39,42 €).

Concernant l'assiette des cotisations elle est depuis 2022 identique au régime base à savoir les revenus n-1 (pour 2025, les revenus 2024).

En milliers d'euros	2025	2024	Variation
PRODUITS			
Cotisations et majorations	120 079,3	115 925,3	3,6 %
Autres produits de gestion	1 746,3	4 678,4	- 62,7 %
Total produits techniques (A)	121 825,6	120 603,7	1,0 %
Quote-part du résultat de gestion financière	14 543,7	11 272,4	29,0 %
TOTAL PRODUITS	136 369,3	131 876,1	3,4 %
CHARGES			
Allocations droits propres	101 884,0	97 251,9	4,8 %
Allocations droits dérivés	20 385,1	20 067,2	1,6 %
Autres charges de gestion	3 218,4	4 485,4	-28,2 %
Total charges techniques (B)	125 487,4	121 804,5	3,0 %
Quote-part du résultat de gestion administrative	1 413,6	1 147,8	23,2 %
TOTAL CHARGES	126 901,1	122 952,4	3,2 %
Résultat technique (A-B)	-3 661,8	- 1 200,8	-204,9 %
Résultat technique après gestion administrative	-5 075,5	- 2 348,6	-116,1 %
RÉSULTAT DU RÉGIME	9 468,2	8 923,7	6,1 %



COMPTE DE RÉSULTAT DU RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS

Le Régime invalidité-décès après affectation de la gestion administrative (GA) est bénéficiaire en 2025 (+2 434 k€), en augmentation par rapport à 2024 (+1 083 k€).

Les principales évolutions du régime : côté produits, les cotisations émises s'élèvent à 7,3 M€ en 2025 vs 6,7 M€ en 2024 (+8,5 %) ; côté charges, les rentes s'élèvent à 3,1 M€ comme en 2024. Les capitaux décès sont en diminution de 720 k€ par rapport à 2024. Dernier élément, l'action sociale financée par le RID a des dépenses en légère diminution en 2025 par rapport à 2024 (-12 k€).

<i>En milliers d'euros</i>	2025	2024	Variation
PRODUITS			
Cotisations et majorations	7 292,6	6 724,3	8,5 %
Autres produits de gestion	61,0	189,5	
Total produits techniques (A)	7 353,6	6 913,9	6,4 %
Quote-part du résultat de gestion financière	1 088,0	816,0	
TOTAL PRODUITS	8 441,6	7 729,8	9,2 %
CHARGES			
Rentes	3 066,7	3 098,5	-1,0 %
Capitaux décès	719,4	1 440,2	-50,0 %
Actions sociales	122,9	135,2	-9,1 %
Autres charges de gestion	712,6	820,5	-13,1 %
Total charges techniques (B)	4 621,7	5 494,4	-15,9 %
Résultat technique (A-B)	2 731,9	1 419,5	92,5 %
Quote-part du résultat de gestion administrative	-297,2	336,1	-188,4 %
RÉSULTAT DU RÉGIME	3 522,7	1 899,3	85,5 %

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

Le coût global de la gestion administrative pour 2025 est de 3 144 k€ en augmentation de 7 % par rapport à 2024 (2 937 k€).

La dotation de gestion pour le RBL versée par la CNAVPL à la CARPV dans le cadre du deuxième contrat pluriannuel de gestion signé (CPG) est de 1 304 k€ en 2025 (en diminution de 1,5 % par rapport à 2024). Une dotation informatique versée depuis 2021 par la CNAVPL se rajoute à la dotation de GA (129 929 € en 2025).

En milliers d'euros	2025	2024	Variation
CHARGES			
Fonctionnement administratif (A)	2 975,2	2 846,1	4,5 %
Frais administrateurs (B)	177,9	231,5	-23,1 %
TOTAL CHARGES GESTION ADMINISTRATIVE (A+B)	3 153,1	3 077,6	2,5 %
PRODUITS			
Produits d'exploitation (C)	8,3	139,7	N.S.
Résultat avant dotation RBL (A+B+C)	-3 144,8	- 2 937,9	-7,0 %
Dotation RBL	1 434,1	1 453,9	-1,4 %
RÉSULTAT ADMINISTRATIF HORS DOTATION RBL	-1 710,8	-1 483,9	-15,3 %

Coût de la gestion administrative

0,54 %
des réserves

1,75 %
des cotisations
encaissées

165 €
par an
par affilié

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTION SOCIALE

Les aides d'action sociale ont diminué par rapport à l'année 2024 (220,94 K€ vs 230,69 k€). Parallèlement la dotation CNAVPL est en légère augmentation entre 2025 et 2024.

59 dossiers FAS ont été traités et 51 ont fait l'objet d'un versement à l'adhérent. Les dossiers présentés concernaient 18 cotisants et 41 allocataires.

44 % des prestations sont prises en charge par le RBL à hauteur de 98 k€. Le reste est financé par le régime invalidité décès (123 k€).

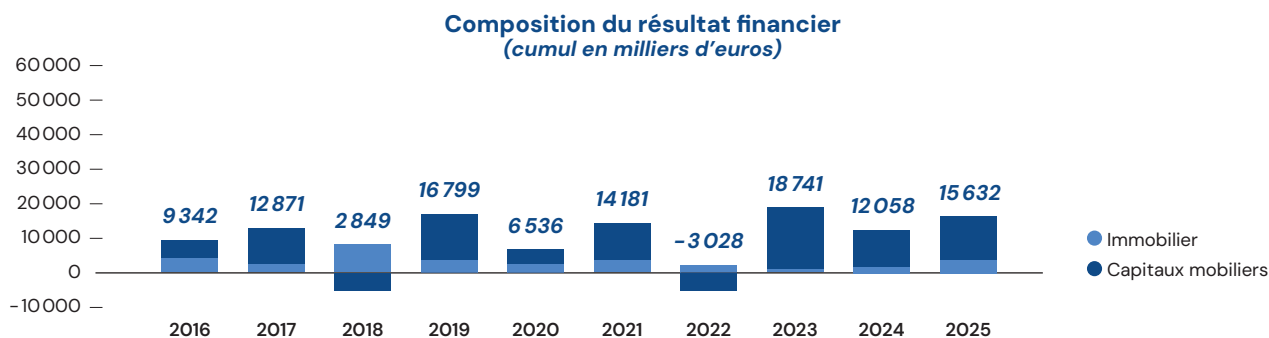
En milliers d'euros	2025	2024	Variation
PRODUITS			
Dotation CNAVPL	98,01	95,51	2,6 %
CHARGES			
Versements action sociale	220,94	230,69	-4,2 %
RÉSULTAT	-122,93	-135,18	9,1 %

Gestion financière et immobilière

Les réserves et le résultat financier

RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE ET DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

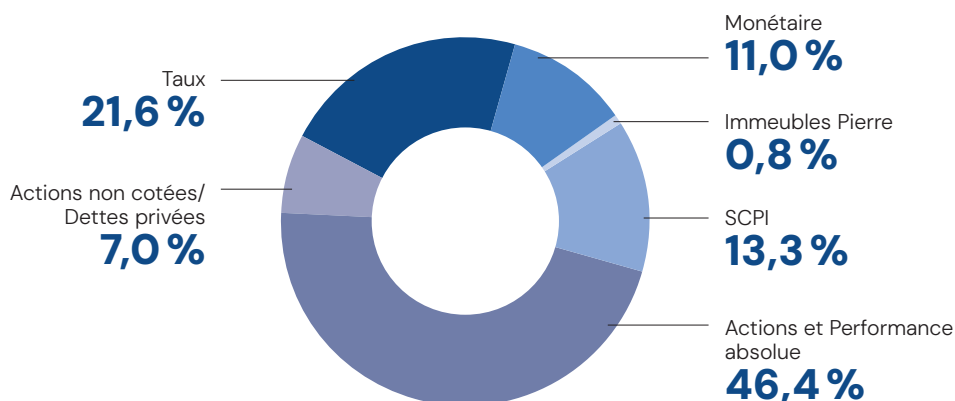
Le résultat de la gestion financière en 2025 (propriétés bâties et non bâties + capitaux mobiliers) est de + 15,7 M€. Le benchmark de la caisse se situe à 1 % plus inflation soit 1,9 % pour l'année 2025.



RÉPARTITION PAR TYPES D'INVESTISSEMENTS

En millions d'euros	Valeur d'achat	Valeur réévaluée
Monétaire/Bancaire	67,5	70,3
Immeubles Pierre	2,7	5,2
SCPI	88,0	84,9
Actions et Performance absolue	227,4	296,3
Actions non cotées/Dettes privées	59,0	44,7
Taux	119,9	137,8
TOTAL	564,5	639,2

RÉPARTITION EN VALEUR RÉÉVALUÉE



ÉVOLUTION DES RÉSERVES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les réserves évoluent d'une année sur l'autre avec d'une part le résultat technique de l'année auquel on soustrait la quote-part de la gestion administrative que chaque régime, et le résultat financier affecté au régime.

Régime complémentaire (RC)

En milliers d'euros

RÉSERVES AU 1 ^{er} JANVIER 2025	527 913,1
Résultat financier	14 543,7
Résultat technique	-3 661,9
Gestion administrative	-1 413,6
RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2025	537 381,4

Régime invalidité-décès (RID)

En milliers d'euros

RÉSERVES AU 1 ^{er} JANVIER 2025	39 480,8
Résultat financier	1 088,0
Résultat technique	2 731,9
Gestion administrative	-297,2
RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2025	43 003,5

La gestion financière

LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

La répartition des actifs de la CARPV est conforme au décret n°2002-1314 du 25 octobre 2002;

Un document de politique de placement et de gestion des risques a été élaboré début 2021 avec pour objectif de définir le cadre et les principes dans lesquels est mise en œuvre la gestion des placements de la CARPV.

Ce document prévoit un adossement de l'actif de placement au décret n°2017-887 du 9 mai 2017.

Elle fait l'objet d'une révision tous les trois ans par le Conseil d'Administration. La politique de placements et de gestion des risques intègre notamment la politique d'adossement temporel global du régime de retraite et du régime invalidité-décès.

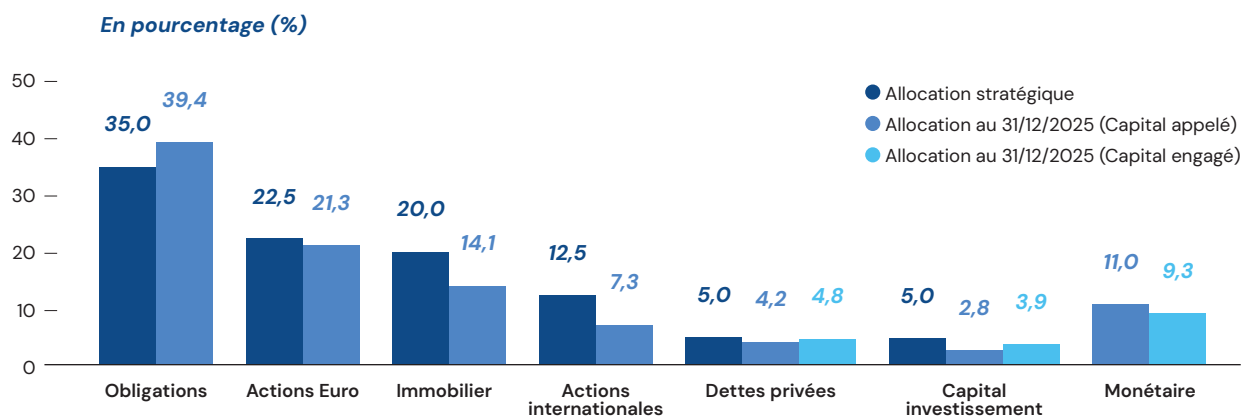
Par ailleurs, cette politique de gestion d'actifs ne couvre pas la gestion de la trésorerie de la CARPV. Après avoir décrit succinctement le régime de retraite, le régime invalidité-décès et le contexte dans lequel la politique est formalisée, la politique de placements et de gestion des risques vise à :

- décrire le système de gouvernance mis en place sur les processus concernés par la présente politique ;
- préciser la politique de gestion des placements ;
- décrire les modalités de contrôle et de mesure des risques.

L'allocation stratégique globale des réserves votée par le conseil d'Administration du 6 février 2025 s'établit comme suit : Immobilier : 20 %, et Valeurs mobilières de placements : 80 % (+/- 5 % sur les actions).

Elle est soumise chaque année à l'approbation du Conseil d'administration et a été maintenue avec un horizon de placement de 5 ans avec pour objectif une amélioration du « pouvoir d'achat » des capitaux gérés, basée sur le rendement financier « Inflation + 1 point ».

Elle se décompose ainsi au 31 décembre 2025 :

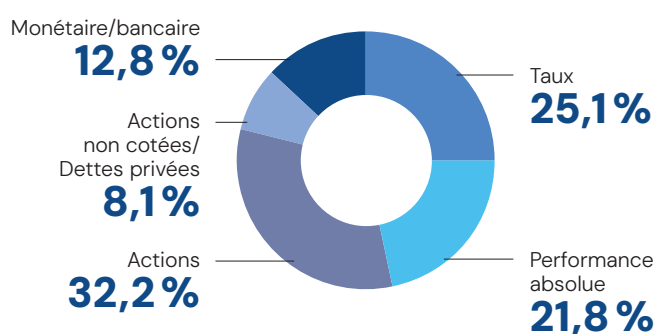


Marges tactiques : +/- 5 % d'exposition en actions.

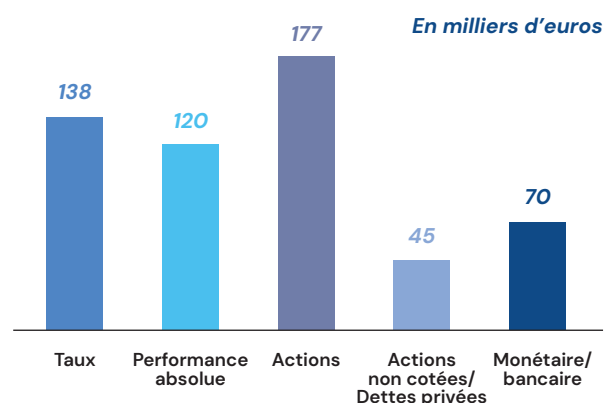
Lors de chaque commission financière (6 réunions en 2025), les résultats affichés par le portefeuille sont étudiés à la lumière du contexte économique et financier. Ensuite, l'adoption d'un scénario principal sur l'évolution de la conjoncture nécessite d'éventuelles modifications des pondérations entre compartiments d'investissement, c'est le pilotage tactique. L'allocation tactique d'actifs est pilotée par la Commission financière en fonction des orientations des marchés et des marges de manœuvre définies par l'allocation stratégique et le budget de risque.

Enfin il convient de sélectionner les OPCVM qui permettront à la fois de matérialiser les choix d'allocation validés et d'afficher le meilleur couple « rendement/volatilité » possible en vue de tenir nos objectifs à long terme.

Répartition des valeurs mobilières au 31 décembre 2025



Valeurs mobilières en valeur actualisée par catégorie d'actif au 31 décembre 2025



En 2025, la totalité des classes d'actifs actions et obligations ont connu une hausse en termes de valorisation avec une poche monétaire importante du fait de taux monétaires toujours intéressants.

La gestion immobilière

Le résultat de l'immobilier s'élève à 2 172 k€. Les revenus des SCPI et OPCI ont obtenu en 2025 un rendement moyen de 4,81 % (dividendes distribués/prix d'achat des parts).

La performance financière 2025 en valeur de marché (rendement des dividendes/la valeur de marché des capitaux investis au 31/12/2025 + valorisation des parts sur l'année) s'élève à 2,83 % (pour rappel 0,69 % en 2024, -1,31 % en 2023, 6,96 % en 2022, 4,81 % en 2021, 3,63 % en 2020).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant moyen placé en M€	47,7	48,65	54,192	54,906	63,322	70,588	75,672	80,1	81,9	84,98
Performance financière annuelle	8,99 %	15,94 %	5,73 %	8,34 %	3,63 %	4,81 %	6,96 %	- 1,31 %	0,69 %	2,83 %
Rendement comptable annuel	6,04 %	4,84 %	5,03 %	4,95 %	5,15 %	4,49 %	4,81 %	5,05 %	5,43 %	4,81 %





Caisse autonome
de retraites & de prévoyance
des **Vétérinaires**

64 avenue Raymond-Poincaré
75116 Paris
Tél. : 01 47 70 72 53
contact@carpv.fr

Rapport d'activité 2025

Directeur de la publication
Marc Koussawo

Crédits photographies
Shutterstock
Franck Beloncle

**Retrouvez le rapport
d'activité sur
www.carpv.fr**